

Séance du 21 décembre 2020

2020/088

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Noémie DEUTSCH / Bernard JOUCLA / Alexandre ARRIZABALAGA / Juliette SALANNE / Dominique GAYE / JB MARTINEZ / Ingrid BOUTARFA / Stéphanie MARQUEZ / Hélène FRANCES / Caroline ECORCHON / Sébastien ABADIE / JC MADELAINE / Bruno CAZERES / Régine TOSON / Gisèle VINCENT
En zoom : Michel DUHAMEL / Sandrine TREBUCQ

Absents : Bernard LHOSSEIN (procuration pour Denis FEGNE) / Jean TRILLE (procuration pour Gisèle VINCENT) / Laëtitia CAZABAN

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES OUVERTURES DOMINICALES 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible d'accorder des ouvertures exceptionnelles jusqu'à 12 dimanches par an.

Avant 2016, la commune accordait 2 ouvertures par an sur un total maximum de 5. En 2017 elle a accordé 5 ouvertures sur les 12 possibles et 6 pour les années 2018, 2019 et 2020.

Pour 2021, il est proposé d'en accorder 6, sachant que l'agglomération devra donner son aval puisque la demande est supérieure à 5 ouvertures pour l'année (délibération en ce sens votée lors du conseil communautaire du 16/12 : 12 à Lourdes, 6 ailleurs).

Après débat les dimanches proposés pour l'année 2021 sont

- 24 janvier ou 27 juin ou 5 septembre
- 28 novembre
- 5, 12, 19 et 26 décembre

Dans l'hypothèse d'une modification de la situation sanitaire et des décisions préfectorales, les 5 dates suivantes sont fermes : 28 novembre, 5, 12, 19 et 26 décembre. Le « 6^{ème} » dimanche sera soit le 24 janvier, soit le 27 juin, soit le 5 septembre.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le conseil municipal par

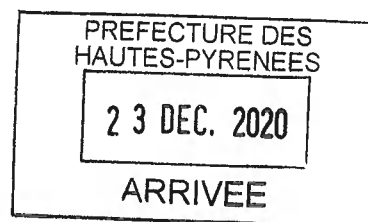
- 19 voix pour
 - 1 voix contre
 - 2 abstentions
- autorise l'ouverture pour 6 dimanche en 2020.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le..... **24 DEC. 2020**
de la publication le..... **24 DEC. 2020**
IBOS,
Le..... **24 DEC. 2020**.....

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,


Denis FEGNE

